

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI

REUNION DU 20 MARS 2006

M. Georges MERCADAL, Président de la Commission particulière du débat public sur la gestion des déchets radioactifs, a présenté les quatre points forts du débat :

1. Le temps

La question de la « hâte à décider » a été la première posée à Bar-le-Duc et celle qui a été renouvelée constamment tout au long du débat. Devant une polémique préexistante sur la « faisabilité » du stockage géologique, elle est en elle-même source de suspicion.

Il se dégage du débat que, « pour être sûrs », des essais complémentaires sont nécessaires au laboratoire de Bure. Ceux-ci nécessiteront une durée d'au moins dix ans, voire vingt à trente ans selon certains.

En outre, le débat a éclairé les raisons de ce nouveau délai. Il est apparu en effet que des points étudiés jusqu'ici en quelques mois et sur échantillons en laboratoire, comme par exemple l'effet de la chaleur sur l'argile, devait l'être *in situ* et pendant plusieurs années. En outre, l'étude de la zone de transposition demande de nouveaux sondages car « en géologie, il faut aller y voir ».

Enfin, « est-on pressé ? », avait demandé la Commission particulière au début du débat. Celui-ci répond par la négative : « les colis sont aujourd'hui en toute sécurité : nous vous donnons du temps » (Directeur de l'Energie Nucléaire au CEA).

Au total, l'expression souvent reprise d'un délai de dix à quinze ans s'est imposée. Cela coïncide avec les enseignements des études de scénarios pour faire de 2020 l'échéance d'une prise de décision opérationnelle éventuelle.

2. Le périmètre

Le public s'est montré plus préoccupé par les risques que font courir « une kyrielle de déchets » ou les transports de matières valorisables que les colis de verre de déchets ultimes. Il a demandé avec force d'être « assuré et non rassuré ». Il a aussi posé la question : « comment peut-on avoir confiance ? ».

L'ouverture de l'administration à ces préoccupations a permis au débat de s'élargir au périmètre constitué par l'ensemble des déchets et matières nucléaires. Cette évolution est certainement pour beaucoup dans le bon déroulement du débat.

Dans cette ambiance la discussion a fait apparaître des consensus sur trois groupes de propositions.

- Sur les documents administratifs que sont l'Inventaire et le Plan de gestion, il a surtout été demandé de les consolider (légitimité et financement) et d'en combler les lacunes (déchets

miniers, déchets historiques, sites pollués, rejets...) grâce à une élaboration concertée selon les méthodes indiquées au troisième tiret ci-dessous.

- Sur l'organisation des acteurs, le public a besoin que les rôles soient bien séparés et qu'ils soient mis en situation de dialogue les uns avec les autres pour que les problèmes remontent au grand jour. La consistance à donner à une autorité indépendante de sûreté a été la proposition représentative de cet état d'esprit. Elle semble très différente de ce qui est prévu par le projet de loi « transparence nucléaire ».

- Sur la participation du public, il a été dit qu'elle était un ressort essentiel de l'amélioration de la sûreté du nucléaire, et à ce titre « consubstantielle au nucléaire ». La réduction de l'étendue de la confidentialité (point sur lequel il n'y a pas eu accord), la pratique sincère de l'expertise plurielle (du temps, du financement, des experts choisis hors du cercle des habitués) en ont été les principales mesures suggérées.

3. Les territoires

« Nous vivons en Meuse et Haute-Marne, nous y travaillons, nous aimons nos départements... Vous n'avez pas le droit de nous refuser le droit de nous exprimer » (plus de 40 000 signatures recueillies par la pétition exigeant un référendum local).

« Verdun et Bure, deux cimetières, voilà l'identité qu'on prépare au département de la Meuse » dit un jeune habitant.

« Il y a un problème d'acceptabilité territoriale » reconnaît le Président du Conseil Général de la Haute-Marne.

Ces interventions montrent que la création d'un stockage en profondeur, dénommé ici « enfouissement », voire « poubelle », attente à la représentation que les habitants se font de leur identité. Personne n'a contesté la légitimité de cette aspiration à une identité positive de ce territoire. Mais tout le monde a reconnu également le danger que font courir les évolutions économiques et démographiques. Pourrait-on transformer en « chance », comme le souhaitent les responsables, un équipement d'accueil de déchets radioactifs ?

L'accompagnement économique, c'est-à-dire le versement de subventions aux collectivités territoriales concernées, bien qu'ayant eu des résultats sur l'amélioration du cadre de vie, se révèle contesté moralement par les uns et jugé insuffisant par les autres. Par nature, il ne peut être une solution au problème posé.

Le débat fait émerger le concept de « projet de développement territorial », agissant sur l'emploi et sur la démographie. Un tel projet n'est « peut-être pas une solution suffisante, mais c'est une solution nécessaire », et des atouts pour son succès ont été enregistrés :

- Des potentialités existent à partir de la biomasse et des compétences en métallurgie.
- Les élus locaux demandent que se manifeste une volonté politique au plus haut niveau de l'Etat et des opérateurs pour concrétiser rapidement ces dispositions et les inscrire dans la durée.
- Le secteur nucléaire se reconnaît un devoir de « solidarité » pour leur mise en œuvre, en réponse à la solidarité dont ferait preuve les territoires d'accueil des déchets.
- Des experts évoquent l'élaboration en commun par les partenaires (Etat, secteur nucléaire, autorités locales) d'un projet territorial de développement pour inscrire cette action dans la durée et le soutien des populations, paramètres sans lesquels jamais rien

de solide ne s'est fait en aménagement du territoire. Il souligne en outre que cette appropriation par la société locale serait la meilleure garantie de « bon gardiennage » de toute installation recevant des déchets.

4. La réversibilité

« Alibi imposé par les politiques aux techniciens » aux yeux des habitants, la réversibilité est apparue, dans les réunions locales, comme un critère majeur qui commande l'acceptabilité. A Lyon : « la réversibilité fait partie du principe de précaution ». Elle constitue le seul paramètre qui puisse concilier l'éthique avec la transmission aux générations futures de déchets à vie longue.

« La fermeture du stockage par étapes sur 200 à 300 ans » décrite par l'ANDRA est-elle une réversibilité réelle ou une réponse « pour faire plaisir aux politiques » ? Les déclarations des scientifiques, l'histoire de la formation du consensus sur le stockage géologique dans la communauté scientifique internationale, peut-être la difficulté à comprendre ce qu'est réellement la « fermeture par étapes », l'impossibilité de mesurer l'évolution des colis stockés ont certainement laissé un doute sur la réponse à cette question.

Face à ce doute, l'entreposage « a été remis en selle », comme l'étalon de la réversibilité. La surveillance des colis y est possible, comme leur reprise en cas de défaut. Cela a conduit certains à proposer de passer de l'entreposage de longue durée à l'entreposage pérennisé.

En faveur de ce dernier : il oblige la société à garder les yeux ouverts sur les déchets et elle lui en donne les moyens ; il évite qu'une génération future soit surprise par les effets d'un phénomène inattendu qui se produirait dans les couches géologiques non surveillées.

Puisque on a dix à quinze ans devant soi, l'accord s'est fait pour « avancer sans brûler les étapes, évaluer, savoir et pouvoir s'arrêter ». Mais deux stratégies distinctes sont apparues pour le faire.

- La première basée sur une éthique de l'action ne retient que la solution du stockage géologique, dite solution de référence. En faveur de cette stratégie : elle ne peut être confondue avec la seule poursuite des recherches, qui risquerait de nourrir la critique d'une absence de solution possible ; elle met les déchets à l'abri des vicissitudes de la société qui n'a plus à s'en occuper au-delà de la fermeture, et dans une certaine mesure pendant la période d'exploitation. Elle est celle de ceux qui ne peuvent concevoir que la société soit capable de s'occuper avec constance durant des siècles d'un entreposage.

- La seconde basée sur le principe de précaution fait avancer en parallèle les essais complémentaires sur le laboratoire de stockage géologique et l'expérimentation d'un prototype d'entreposage pérennisé sur un site à définir. Elle place la décision à l'horizon 2020. Elle est celle de ceux qui pensent que l'approfondissement des deux solutions pendant quinze ans doit permettre de décanter l'analyse éthique de cette question et de faire progresser l'ingénierie de la réversibilité, y compris dans le stockage.

5. Les positions à l'issue du débat

A Lyon les positions s'avèrent très tranchées :

- il y a ceux qui ne sont pas dans la salle mais dont il faut rappeler qu'ils souhaitent qu'on « arrête de faire des déchets et on en parlera après »,

- il y a ceux dans la salle et par les textes qu'ils ont envoyés qui considèrent que les travaux faits à Bure sont probants et qu'il faut immédiatement décider de passer à la réalisation d'un stockage géologique profond,
- il y a tous les autres et parmi ceux-là, aucun ne critique la stratégie de précaution. Il est dit à nouveau qu'on a du temps (CEA) ; qu'il faut dix ans (ANDRA) ; que dix à quinze ans, c'est bien (M. de Marsily) ; qu'on a « deux solutions tranchées faisables et acceptables par tous » (CEA) ; qu'il faut de la flexibilité, c'est-à-dire ne pas se trouver piégé dans une décision sans alternative (Directeur Général de l'Energie et des Matières Premières).

6. Post scriptum

En montrant qu'un dialogue est possible, ce débat a provoqué des attentes chez ceux qui y ont participé. Les suites y répondront-elles ?

Elles risquent de ne pas être facilement lisibles : elles passent par deux textes de loi différents (loi déchets et loi transparence), et tout ce qui a été évoqué dans le débat n'est pas du domaine de la loi. La Commission nationale du débat public a recommandé l'élaboration d'un document plus complet sur les conclusions que l'administration entend tirer.

Il nous paraît important que ce document prenne la forme d'orientations de travail pour les années à venir et que le texte de loi prévoie, comme cela a été proposé par l'administration elle-même à Caen, un rendez-vous périodique avec le public pour prolonger et amplifier l'esprit de dialogue qui a été inauguré. Ne serait-ce pas la meilleure manière de préparer l'échéance 2020 ?

Suite à cette présentation, M. KAISER (Meuse Nature Environnement) a tenu à préciser que, si personnellement il n'a pas souhaité participer à ce débat, il estime cependant que M. MERCADAL a effectué un bon travail. Malheureusement, à la lecture du projet de loi, ou des propositions faites par le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, il constate que l'opposition au stockage géologique et la mise en avant de l'entreposage n'ont pas été entendues, et que le débat n'est en réalité qu'un alibi démocratique. Selon lui, alors même qu'aucun déchet radioactif n'est stocké à Bure, l'accompagnement financier est déjà en place, ce qui équivaut à de la corruption. Enfin, il souhaite qu'un référendum soit organisé, car la population demande à s'exprimer et à être comprise.

Différents intervenants reprennent cette demande de référendum et notent l'absence de confiance, en raison du refus de prendre en compte les propositions qui ressortent du débat public. Le calendrier fixé par le projet de loi (décision de principe en 2006, autorisation de stockage en 2016 et mise en service en 2020-2025) est à ce titre vivement critiqué.

Pour M. MERCADAL, le débat public ne peut aller au-delà de son objet, et il revient aux parlementaires de démontrer que la loi qui l'a institué sert à quelque chose.

Suite aux observations relatives à l'absence d'un second laboratoire, M. DOSE (député de la Meuse) souhaite préciser que c'est l'action de ceux qui sont déjà opposés à celui de Bure qui a empêché qu'un autre site soit trouvé. S'il relève quelques points positifs (nouveau délai pour les recherches, rôle et statut de l'IRSN), il rappelle la nécessité de mettre en œuvre le principe de précaution, notamment avec la réversibilité, et l'exigence d'une intervention parlementaire avant toute décision autorisant un stockage.

M. COLLIN (Nature Haute-Marne) regrette le peu d'influence du débat public sur le projet de loi ou sur les propositions faites par les groupes parlementaires. Par ailleurs, concernant la réversibilité, il demande confirmation d'une information selon laquelle il serait nécessaire de creuser de nouveaux puits pour accéder aux colis.

Mme DUPUIS (directrice générale de l'ANDRA) indique que la réversibilité doit pouvoir durer au minimum 100 ans (phase d'exploitation du site de stockage). Mais l'utilisation de matériaux plus résistants pour les colis (béton, inox) permettrait leur récupération à plus long terme. Avec un scellement progressif, les prévisions de réversibilité sur 200 à 300 ans sont envisageables, mais avec de nouveaux puits d'accès, et donc un coût plus élevé.

En l'absence de quorum, les autres questions inscrites à l'ordre du jour (élection du vice-président, adoption du programme d'activités 2006 et du budget correspondant) sont repoussées à la prochaine réunion plénière.